



Chèque énergie 2025

Quand allez-vous le recevoir ?

Comment en demander l'obtention ?

Quels justificatifs transmettre
avec ma demande ?



**Le chèque énergie,
c'est une aide**

à destination des ménages
modestes pour payer leurs
factures d'énergie.



Brochure à destination
des particuliers

SDe35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

À SAVOIR ✓

Les chèques énergie 2025 seront adressés à compter du **3 novembre 2025** aux bénéficiaires qui auront été identifiés. Les autres devront en faire la demande.

Des campagnes d'information seront organisées selon les modalités suivantes :

- **Semaines du 6 et du 13 octobre** : envoi par l'ASP* de courriels ou sms aux bénéficiaires identifiés automatiquement, leur indiquant qu'ils n'auront aucune démarche particulière à engager pour bénéficier du chèque énergie 2025 ;
- **À compter du 13 octobre** jusqu'à la fin du mois : envoi par l'ASP de courriels ou sms ou courriers postaux aux bénéficiaires potentiels.

Dès le 15 octobre, il sera possible de se connecter sur la plateforme de demande accessible sur le site **www.chequeenergie.gouv.fr** via l'espace bénéficiaire.



Vous êtes un particulier, un bénéficiaire du chèque énergie et vous souhaitez :

- Vérifier votre éligibilité
- Consulter le calendrier d'envoi des chèques
- Obtenir des informations
- Utiliser et gérer votre chèque
- Identifier les professionnels qui acceptent le chèque

[Accéder à l'espace bénéficiaire](#)

**DEMANDE À
EFFECTUER
AVANT LE
28 FÉVRIER
2026**

*ASP : Agence de services et de paiement

■ DEMANDE EN LIGNE

La création d'un compte sera nécessaire pour faire une demande de chèque en ligne (identifiant : numéro fiscal + mot de passe).

Les bénéficiaires qui auront été détectés automatiquement devraient recevoir une alerte lors de leur connexion les informant qu'il est inutile pour eux de faire une demande.

Il conviendra de renseigner l'adresse du lieu de consommation et de téléverser une unique pièce justificative : copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/PRM* et précisant l'adresse de consommation.

■ DEMANDE PAR COURRIER

La formalisation d'une demande par courrier sera également possible mais les modalités de ce type de demande sont plus complexes.

En premier lieu, il faudra appeler l'assistance utilisateur (0 805 204 805 - Service & appel gratuits) pour pouvoir disposer d'un "numéro de ticket" et compléter un formulaire de demande (en indiquant sur celui-ci le numéro de ticket).

Vous trouverez ce formulaire :

- En ligne sur le site du chèque énergie, dans l'onglet « Documents disponibles » cf. : <https://chequee-energie.gouv.fr/beneficiaire> ;
- Dans les espaces France services.

Il sera par ailleurs envoyé avec la communication courrier adressée aux bénéficiaires potentiellement éligibles (cadre campagne d'information) et devrait être disponible sur demande auprès de l'assistance utilisateurs, début 2026.

**PDL/PDR : Point de livraison/Point de référence et de mesure*

Formulaire de demande



FORMULAIRE DE DEMANDE CHÈQUE ÉNERGIE 2025

Articles L.1241, L.1247 et L.1247-2 du code de l'énergie.
Arrêté du 31 juillet 2023 relatif aux demandes de chèque énergie

Avant de compléter ce document, merci d'appeler l'assistance utilisateur à ce numéro : 0 805 204 805 (service n. appt. gratuits) ou en utilisant le formulaire de contact : <http://www.chèqueenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance>

Ce formulaire (pdf téléchargeable) doit être complété, imprimé, signé puis envoyé par courrier à l'Agence de services et de paiement (ASP) à l'adresse suivante : Agence de Services et Paiement - TSA 90500 - 69307 LYON CEDEX 7

Renseigner ici le numéro du ticket donné par l'assistance : _____

☐ Je n'ai pas reçu de chèque 2025, je souhaite faire une demande initiale

☐ J'ai fait ma demande de chèque sur la plateforme mise en place par le Gouvernement (sur la base de mes revenus 2023 déclarés en 2024) et celle-ci a été refusée ou je ne suis pas d'accord avec le montant du chèque accordé.

→ Le cas échéant, indiquer le numéro de la demande rejetée (ce numéro figure dans le mail reçu suite à votre demande sur la plateforme) : 0 _____ ou numéro de chèque reçu : _____

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Civilité : ☐ M. ☐ Mme

Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Numéro fiscal (composé de 13 chiffres, indiqué sur votre avis d'imposition) : _____

Êtes-vous sous tutelle ou curatelle ? : ☐ Non ☐ Oui

Courriel de contact : _____

Numéro de téléphone : _____

ADRESSE POSTALE (utilisée pour l'envoi du chèque)

N° d'appartement/étage : _____ Entrée/Bâtiment : _____

La demande par courrier à adresser à l'ASP* **avant le 28 février 2026** devra comporter les 4 pièces suivantes :

- Formulaire de demande complété ;
- Copie d'un justificatif d'identité du demandeur ;
- Copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/PRM et précisant l'adresse de consommation ;
- Copie de l'avis d'impôt sur le revenu du foyer fiscal du demandeur pour l'année N-2.

Les chèques énergie 2025 pourront être utilisés jusqu'au **31 mars 2027** mais les protections associées au chèque ne seront valables que jusqu'au **30 avril 2026** (avec effet rétroactif, à compter du 1^{er} avril 2025).

*ASP : Agence de services et de paiement